Commune de
Bourg-en-Lavaux

MUNICIPALITE

Rte de Lausanne 2
Case Postale 112
1096 **Cully**

T 021 821 04 14
F 021 821 04 00
greffe@b-e-l.ch
www.b-e-l.ch

AU CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

PREAVIS N° 16/2026

Plafonds d'endettement et de cautionnement

Législature 2026-2031

LAVAUX VIGNOBLE EN TERRASSES
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
Lavaux, vignoble en terrasses inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 2007

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales,
Messieurs les Conseillers communaux,

La Municipalité soumet à votre approbation le présent préavis relatif au plafond d'endettement de la législature 2026-2031. Au début de chaque législature, le Conseil fixe le plafond d'endettement de la commune. C'est le montant maximal que la dette peut atteindre jusqu'à la fin de la législature. Le préavis 15/2026 sur le budget 2027 présente comment le plafond s'articule avec le budget, le plan des investissements et le programme de législature. Le plafond ne remplace aucune décision du Conseil car chaque investissement et chaque nouveau cautionnement lui reste soumis. Le plafond indique jusqu'où la commune peut s'endetter, non pas ce qu'elle doit dépenser.

La Municipalité propose de fixer le plafond d'endettement à CHF 95 millions pour la législature 2026-2031, cautionnements compris. Ce montant constitue une limite et non un objectif. Il ne vaut pas autorisation de dépenser, chaque investissement restant soumis au Conseil par voie de préavis.

Le plafond découle du plan des investissements (communication 09/2026). Il couvre la dette actuelle (CHF 43,2 millions d'emprunts au 15 octobre 2026), la part des investissements que la marge d'autofinancement ne pourra pas financer, les quotes-parts de la dette des associations intercommunales, les cautionnements accordés par la commune et une marge de sécurité.

Un plafond trop bas obligerait la Municipalité à revenir devant le Conseil, puis à obtenir l'autorisation du Conseil d'État, pour tout relèvement en cours de législature. Un plafond trop haut perdrait sa fonction de garde-fou. Le montant proposé correspond au point le plus haut que la dette devrait atteindre selon le plan des investissements, augmenté des quotes-parts de la dette des associations intercommunales, des cautionnements et d'une marge de sécurité de CHF 4,5 millions.

1. Cadre légal

L'article 143 de la loi sur les communes (LC, BLV 175.11) prévoit que :

- au début de chaque législature, la commune fixe un plafond d'endettement et en informe le Département, qui en prend acte (al. 1) ;
- tout relèvement en cours de législature doit être autorisé par le Conseil d'État, après examen de la situation financière de la commune (al. 2). Le Conseil d'État peut le refuser si le nouveau plafond met en péril l'équilibre financier de la commune (al. 3) ;
- les cautionnements et autres formes de garanties sont soumis aux mêmes règles que les emprunts (al. 5).

En cas de relèvement, le Conseil d'État se fonde notamment sur le budget, les comptes, un plan financier et les indicateurs financiers (art. 22a RCCom). Le plafond adopté sera communiqué au Canton avec le budget 2027.

2. Dette, quotes-parts d'associations intercommunales et cautionnements actuels

Au 15 octobre 2026, les emprunts auprès d'établissements financiers s'élèvent à CHF 43,2 millions. Leur taux, leur durée et leurs échéances sont présentés en annexe du présent préavis.

Les quotes-parts de la dette des associations intercommunales se montent au 31.12.2025 à CHF 14'567'220.-.

Cautionnements
Par un cautionnement, la commune s'engage à rembourser la dette d'un tiers si celui-ci ne le fait pas. C'est pourquoi la loi les traite comme des emprunts. Au total, les cautionnements et garanties s'élèvent à CHF 403'875.- au 31.12.2025. Le détail figure en annexe. En acceptant le préavis 11/2026, la commune a validé un cautionnement supplémentaire de CHF 2,3 millions, qui n'est pas encore entré en vigueur.

3. Détermination du plafond

Le plafond doit couvrir le point le plus haut que la dette atteindra pendant la législature, et pas seulement son niveau en 2031. Il se calcule ainsi (en millions de francs) :

Dette au 31 décembre 2026 (estimation)	49,5
+ investissements prévus jusqu'au point haut (plan des investissements)	37,0
− marge d'autofinancement sur la même période	− 13,2
= Dette maximale prévue	**73,3**
+ quotes-parts de dettes intercommunales	14,5
+ cautionnements et garanties	2,7
+ marge de sécurité	4,5
= Plafond proposé	**95,0**

Le renouvellement d'un emprunt arrivé à échéance ne change pas le montant de la dette. Les deux emprunts qui arrivent à échéance en 2027 (CHF 6 millions) seront remplacés, non pas ajoutés.

Hypothèse de marge d'autofinancement
Le calcul retient une marge d'autofinancement de CHF 3 millions par an, comme le plan des investissements. C'est plus que le budget 2027 (CHF 1,64 million), mais les comptes dépassent habituellement le budget d'environ CHF 2 millions. Si la marge restait pendant toute la législature au niveau du budget 2027, la dette serait plus élevée d'environ CHF 7 millions.

Coût de la dette
Le taux moyen actuel de 0,9 % ne se maintiendra pas nécessairement lors des renouvellements. Au budget 2027, les intérêts passifs sont estimés à CHF 470'000.-. S'y ajoutent les amortissements et les charges d'exploitation des nouveaux investissements, qui pèseront sur les budgets suivants.

Repères
Rapporté aux revenus du budget 2027 (CHF 39,8 millions, hors imputations internes), un plafond de CHF 95 millions représente environ 240 % des revenus, cautionnements compris. L'ancienne recommandation cantonale admettait jusqu'à 250 % pour la seule dette, les cautionnements venant en plus. Le plafond proposé reste donc en deçà de ce repère, mais il est élevé pour une commune dont la dette brute dépassait déjà 150 % des revenus en 2025.

Un autre repère, proposé par l'Union des Communes Vaudoises, consiste à multiplier la marge d'autofinancement annuelle par 30 ans (durée de vie moyenne des investissements). La commune doit être en mesure de rembourser sa dette avant que les équipements ainsi financés ne doivent être renouvelés. Avec la marge de CHF 3 millions retenue par le plan des investissements, ce repère donne CHF 90 millions. Avec la moyenne des comptes 2021-2025, il donne CHF 101 millions (environ CHF 70 millions si l'on exclut la vente de la parcelle du plateau de la gare de Cully en 2023).

Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux, de prendre les décisions suivantes :

le Conseil communal de Bourg-en-Lavaux

vu le préavis N° 16/2026 de la Municipalité du 26 octobre 2026 ;
ouï le rapport de la Commission des finances chargée de son étude ;
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

de fixer le plafond d'endettement de la commune pour la législature 2026-2031 à CHF 95'000'000.-, cautionnements et autres formes de garanties compris.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic	La secrétaire
Jean-Pierre Haenni	Sandra Valenti

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 26 octobre 2026

Annexes :
- Liste des emprunts
- Liste des cautionnements et garanties

Délégué de la Municipalité : M. Jean-Yves Cavin

Bourg-en-Lavaux : Reporting des emprunts au 30.09.2026

N°	BANQUE	DATE DE L'EMPRUNT	SOLDE AU 01.01.2026	EMPRUNT 2026	AMORTISS. 2026	SOLDE AU 31.12.2026	TAUX	INTERETS ANNUELS	ECHEANCE	N° compte
1	Postfinance PF004588	02.05.2016	2'800'000	0	2'800'000	**0**	0.350%	**4'900**	04.05.2026	2014.00
2	SUVA 40002452	12.04.2017	2'000'000	0	0	**2'000'000**	0.500%	**10'000**	12.04.2027	2064.81
3	Swissquote	30.09.2026	0	4'000'000		**4'000'000**	0.700%	**14'000**	04.10.2027	
4	BCV	15.09.2022	4'000'000	0	0	**4'000'000**	1.760%	**70'400**	15.09.2028	2064.32
5	Postfinance PF004817	15.09.2016	3'700'000	0	0	**3'700'000**	0.420%	**15'540**	14.09.2029	2064.01
6	AXA Vie, Winterthur	07.05.2015	1'100'000	0	0	**1'100'000**	0.830%	**9'130**	07.05.2030	2064.75
7	BCV	22.11.2021	2'000'000	0	0	**2'000'000**	0.430%	**8'600**	22.11.2031	2064.31
8	SUVA 40001881	30.10.2025	5'000'000	0	0	**5'000'000**	0.990%	**49'500**	29.10.2032	2064.84
9	SUVA	05.07.2024	2'000'000	0	0	**2'000'000**	1.620%	**32'400**	05.07.2033	2064.83
10	AXA Vie, Winterthur	22.05.2019	3'000'000	0	0	**3'000'000**	0.750%	**22'500**	06.06.2034	2064.76
11	BCV	28.05.2020	3'000'000	0	0	**3'000'000**	0.370%	**11'100**	28.05.2035	2064.30
12	SUVA	07.07.2021	4'000'000	0	0	**4'000'000**	0.540%	**21'600**	07.07.2036	2064.82
13	Vaudoise	24.04.2012	1'400'000	0	0	**1'400'000**	1.730%	**24'220**	24.04.2037	2064.70
14	Postfinance PF.006813	19.11.2021	2'000'000	0	0	**2'000'000**	0.850%	**17'000**	19.11.2038	2064.03
15	Postfinance PF.006344	27.05.2020	3'000'000	0	0	**3'000'000**	0.700%	**21'000**	28.05.2040	2064.02
16	Caisse de pension Lucerne	05.07.2024	3'000'000	0	0	**3'000'000**	1.750%	**52'500**	05.07.2044	2064.90
			42'000'000	**4'000'000**	**2'800'000**	**43'200'000**	**0.902%**	**384'390**		

Bourg-en-Lavaux : Reporting des emprunts au 30.09.2026

Par échéance			
30.09.2026	2027	6'000'000	14%
	2028	4'000'000	9%
	2029	3'700'000	9%
	2030	1'100'000	3%
	2031	2'000'000	5%
	2032	5'000'000	12%
	2033	2'000'000	5%
	2034	3'000'000	7%
	2035	3'000'000	7%
	2036	4'000'000	9%
	2037	1'400'000	3%
	2038	2'000'000	5%
	2039	0	0%
	2040	3'000'000	7%
	2041	0	0%
	2042	0	0%
	2043	0	0%
	2044	3'000'000	7%
	Total	**43'200'000**	**100%**

Par échéance groupée			
30.09.2026	Compte courant (< 1 an)	2'000'000	5%
	Court terme (1 à 5 ans)	12'800'000	30%
	Moyen terme (5 à 10 ans)	19'000'000	44%
	Long terme (> 10 ans)	9'400'000	22%
	Total	**43'200'000**	**100%**

Par prêteur			
30.09.2026	Postfinance	8'700'000	20%
	BCV	9'000'000	21%
	SUVA	13'000'000	30%
	Caisse pen. LU	3'000'000	7%
	Swissquote	4'000'000	9%
	Vaudoise	1'400'000	3%
	AVS Genève		0%
	AXA Vie	4'100'000	9%
	Total	**43'200'000**	**100%**

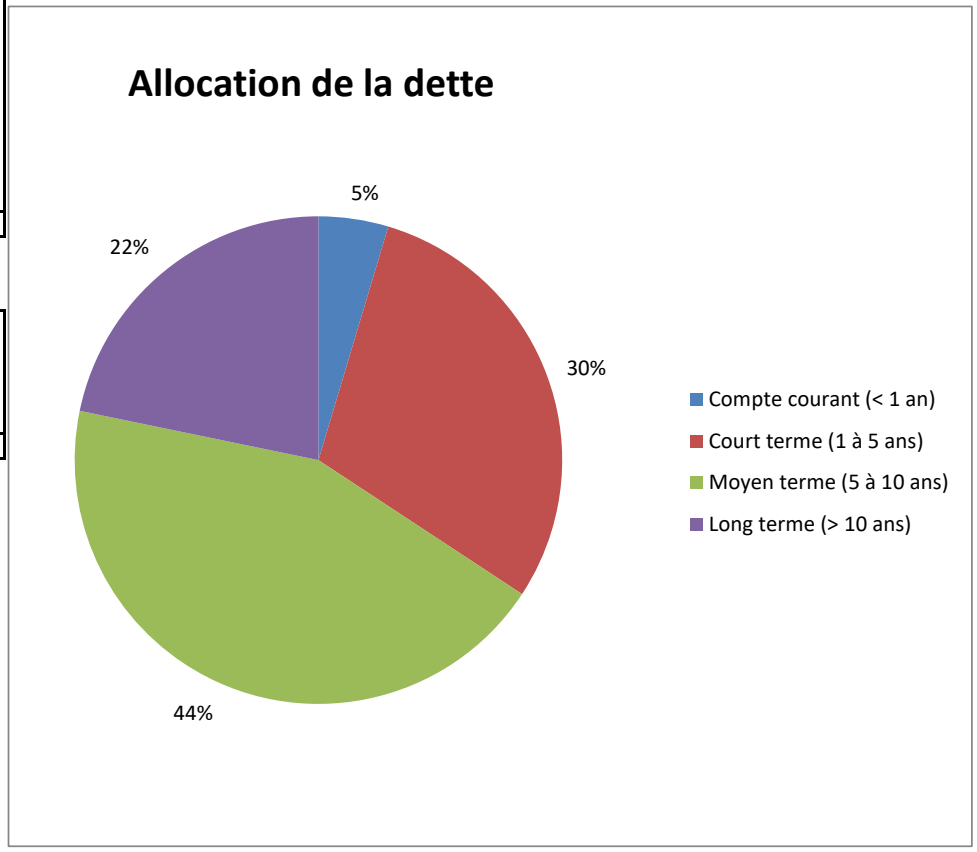


TABLEAU DES ASSOCIATIONS DE COMMUNES 2025

Bourg-en-Lavaux

Commune	Association de communes	Nom de l'association de communes	Quotes-parts communales de la dette (%)	Quote-part de la dette brute (CHF)	Quote-part de la dette nette (CHF)	Contribution (CHF)
Bourg-en-Lavaux	APOL	Association Police Lavaux	20.7%	265'616	- 181'552	1'313'481
Bourg-en-Lavaux	ARAS Est lausannois-Oron-Lavaux	Association régionale pour l'action sociale Est lausannois-Oron-Lavaux	7.8%	5'709	- 87'864	4'223
Bourg-en-Lavaux	ASCL	Association Scolaire Centre Lavaux	47.4%	14'268'006	12'288'483	3'124'924
Bourg-en-Lavaux	ORPC Lavaux-Oron	Office régional de protection civile Lavaux-Oron	8.4%	27'889	-	128'551
Bourg-en-Lavaux	AIEJ	Association Intercommunale des Eaux du Jorat	(autofinancé)			
TOTAL				14'567'220	12'019'068	4'571'179

Engagements hors bilan

CHF 500'000 du 30.10.14 en faveur de la Fondation pour la Conservation de la Maison Buttin-de-Loës, solde de notre part au 31.12.2025 : CHF 280'000.00
CHF 120'000 en faveur de la Cabane du Rio de l'Enfer, solde de notre part au 31.12.2025 : CHF 81'700
CHF 65'000 en faveur de l'association Lavaux Express, solde de notre part au 31.12.2025 : CHF 12'175
CHF 2'300'000 en faveur de la SPBMC, solde de notre part : CHF 0